

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 23 février 2017 à 18 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :** (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

BOURDEAU Jean-Marc DRIVET

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Henri GARNIER	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général Adjoint des Services
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Françoise GRAVIER	Directrice pôle Ressources
Laurent LAVAISIERE	Directeur du pôle Développement

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Quentin CLERC	Responsable du service Tourisme
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 février 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 118 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 30 votants.

## DÉLIBÉRATION

N° : 1      Année : 2017

Exécutoire le : 27 FEV. 2017

Affichée le : 27 FEV. 2017

Visée le : 27 FEV. 2017

### FONCIER

#### Saint Pierre de Curtille – Zone artisanale des Echenaux Vente du lot n°6 à la SCI PALL

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence « Développement économique », la Communauté de Communes de Chautagne a aménagé la zone artisanale des Echenaux sur la commune de Saint Pierre de Curtille.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Chautagne a autorisé par délibération, en date du 24 mars 2016, la vente du lot 6 de la zone artisanale des Echenaux (1227m<sup>2</sup>), à Saint Pierre de Curtille, à Monsieur Patrice De Bortoli, pour un montant de 12 278€ HT avec une TVA sur marge de 2 134.03€.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Monsieur Patrice De Bortoli n'est plus l'acheteur du lot n°6 mais souhaite que ce lot soit vendu à sa société, la SCI PALL nouvellement créée. Ainsi il convient donc de prendre une nouvelle délibération afin d'autoriser la vente du lot 6 à la SCI PALL, au montant précité, conforme à l'avis des Domaines en date du 15 février 2017.

L'acte authentique sera signé en l'étude de Maître Michel CAPITAN, notaire à Ruffieux.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE la vente du lot 6 de la zone artisanale des Echenaux à la SCI Pall,
- AUTORISE le Président à signer la transaction ci-avant détaillée,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

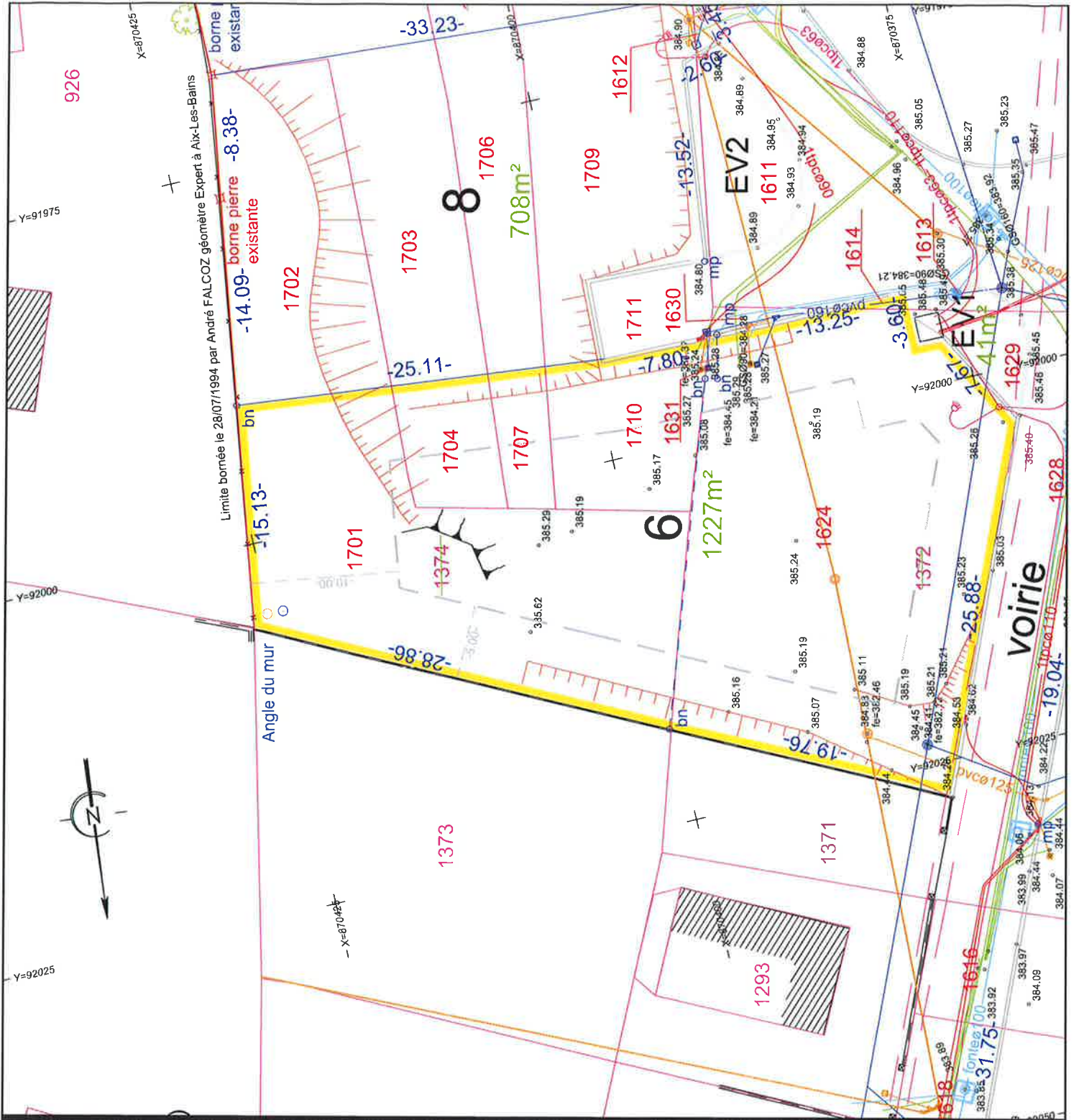
Aix-les-Bains, le 23 février 2017

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 29
- Votants : 30
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 1
- Blancs : 0

Z.A " Les Echenaux "

Lot n°6



Y=92025

Y=92000

Y=91975

X=870425

X=870400

X=870375

- X=870424



1510

50 de

Chambéry, le 15/02/2017

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

Pôle Gestion publique

5, RUE JEAN GIRARD MADOUX

BP 1145

73011 CHAMBERY CEDEX

TÉLÉPHONE : 04 79 33 32 09

MÉL. : ddfip73.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Yves BALITH

Téléphone : 04 79 33 92 02

Courriel : yves.balith@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : 2017-273V0134

Le Directeur Départemental des Finances Publiques

à

GRAND LAC\_Communauté d'Agglomération  
du Lac du Bourget (CALB)  
1500 Boulevard Lepic  
CS 20606  
73106 AIX les BAINS CEDEX

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : UN TERRAIN À BÂTIR VIABILISÉ, EN ZONE ARTISANALE DES ECHENAU, SIS SUR LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CURTILLE (LOT 6).**

**ADRESSE DU BIEN : ZA DES ECHENAU, F-73 310 SAINT PIERRE DE CURTILLE.**

**VALEUR VÉNALE : 12 278 € HT.**

1 – SERVICE CONSULTANT

Communauté d'agglomération du lac du Bourget\_Grand  
Lac.

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Madame Sophie CASSARO.

2 – Date de consultation

: 15/02/2017.

Date de réception

: 15/02/2017.

Date de visite

: Sans objet vue l'urgence.

Date de constitution du dossier « en état »

: 15/02/2017.

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Projet de cession d'un terrain à bâtir viabilisé, en zone artisanale, sur la commune de Saint Pierre de Curtille.

**4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Références cadastrales : Parcelles cadastrées section B 1701 et 1624, d'une contenance totale de 1 227 m<sup>2</sup>, au lieu-dit « Les Priennes », Zone artisanale des Echenaux, sur la commune de Saint Pierre de Curtille.

Description du bien : Il s'agit d'un immeuble en nature de terrain constructible viabilisé.

#### 5 – SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : Communauté d'agglomération du Lac du Bourget\_Grand Lac.
- Situation d'occupation : Libre d'occupation.

#### 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Le bien est situé en zone UD du POS en vigueur sur la commune de Saint Pierre de Curtille (POS du 24/06/2009)

#### 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison. Cette méthode consiste à partir directement des références de transactions effectuées sur le marché immobilier pour des biens présentant des caractéristiques et une localisation comparables à celle du bien expertisé.

Le prix de cession de 12 278 € HT de ce terrain, libre d'occupation, s'inscrit dans les valeurs pratiquées pour ce type de bien sur la région de la Chautagne. Le prix unitaire de 14 € HT le m<sup>2</sup> correspondant au bas de la fourchette de prix pratiquée.

#### 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis a une durée de validité d'un an.

#### 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

Yves BALITH

  
Évaluateur France Domaine

Inspecteur des Finances Publiques

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

\*\*\*\*\*

**COMMUNAUTE de COMMUNES de CHAUTAGNE  
Canton de RUFFIEUX  
Département de la SAVOIE**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 24 MARS 2016**

\*\*\*\*\*

**Nombre de Membres**

En exercice : 25

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille seize et le 24 mars à dix neuf heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROGNARD Olivier, Président, Maire de Ruffieux.

Date de la convocation : 18 mars 2016

**PRESENTS** Yves HUSSON, Marie Claire BARBIER, Angélique CHARVIER, Monique MICHAUD, Robert RIPOLL, Jean-Michel THONET, Rémi FURLAN, Claude SAVIGNAC, Olivier BERTHET, Laurent DEJEY, Claude DUCRUET, Maria PILLOUD, Pierre-Yves PASQUALI, Olivier ROGNARD, Sylvie L'HEVEDER, Denise DE MARCH, Jean-Marc JOURDAN, Sandrine PERRIN, Pierre REVERCHON, Sophie BOUGNERES, Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET,.

**ABSENTS :**

Monsieur Clément NOLY, pouvoir à Monsieur Yves HUSSON,  
Monsieur Nicolas DEPREZ, pouvoir à Madame Sophie BOUGNERES,  
Madame Agnès CHRISTIN,  
Madame Jacqueline IMBERT.

\*\*\*\*\*

**2) ÉCONOMIE**

*B) Zone artisanale des Echenaux vente du lot n°6*

*Vu la délibération de fixation du prix de vente des terrains viabilisés du 3 février 2011*

*Vu les compétences de la Communauté de Communes de Chautagne*

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Chautagne a aménagé la zone artisanale des Echenaux sur la commune de Saint Pierre de Curtille.

Monsieur DE BORTOLI est intéressé par le lot 6 (ancienne lots 6 et 7 réunifiés par un permis modificatif en date du 23/06/2016) d'une superficie totale de 1 227m<sup>2</sup> pour y implanter une entreprise de mécanique générale.

Monsieur le Président précise que le lot ne peut être exploité dans sa totalité à cause de la présence d'un rocher et d'un réseau d'assainissement.

La commission économique et Monsieur DE BORTOLI se sont mis d'accord pour ramener la surface de vente à 877 m<sup>2</sup>.

Le tarif est de 14 € HT /m<sup>2</sup> conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 3 février 2011, avec une TVA sur marge de 2.43 € / m<sup>2</sup>.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

La transaction s'élèvera donc à 12 278€ HT (877 \* 14 €) avec une TVA sur marge de 2 134.03 € (877 \* 2.43)

**Le Conseil après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De vendre le lot 6 de la zone artisanale des Echenaux à Monsieur DE BORTOLI dans les conditions ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de vente ainsi que l'acte de vente.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à accomplir les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.**

Le Président, Olivier ROGNARD,  
Certifie le caractère exécutoire de  
cette délibération. Il certifie l'avoir  
publiée et déposée à la Préfecture  
de la Savoie.

Ainsi fait et délibéré à RUFFIEUX  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.  
Le Président,





**Acte à classer**

201614

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2016-07-20T08-21-58.00 ( MI202259930 )**Identifiant unique de l'acte :** 073-247300338-20160324-201614-DE ( Voir l'accusé de réception associé )**Objet de l'acte :** ZONE ARTISANALE DES ECHENAUX VENTE**Date de décision :** 24/03/2016**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.4. Interventions économiques  
7.4.3. Ventes de terrain aux entreprises**Acte :** 201614 201607200806.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 20/07/16 à 08:21

Date 20/07/16 à 08:21

Date 20/07/16 à 08:28

Par GHARMAOUI KhadijaPar GHARMAOUI Khadija

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Saint Pierre de Curtille - Zone artisanale des Echenaux - vente du lot 6 à la SCI PALL

---

**Date de transmission de l'acte :** 27/02/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/02/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1740 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170223-d1740-DE

---

**Date de décision :** 23/02/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.4. Interventions économiques  
7.4.3. Ventes de terrain aux entreprises